

12 sept 2008

S'ABONNER
AU TEMPS

LETEMPS.CH

LE JOURNAL

Sommaire complet
Editorial
Zooms
Temps fort
International
Suisse
Régions
Economie
Finance
Sports
Société
Culture
Eclairages
Courrier lecteurs
Météo

LA FINANCE

Finance
Fonds placement
Marchés
Economie

LES RENDEZ-VOUS

Carrières
Immobilier
Samedi culturel
Disques
Livres
Multimédia

LES PLUS DU WEB

Dossiers
Photos
Vidéos
Dessins
Blogs
Forums
Archives
Revue de presse
Newsletters
Hors-séries
Netvibes
Flux RSS
Edition PDF
Edition ePaper

LES SERVICES

Abonnements
Espace abonnés
Boutique
Events
SMSAnnonces
WebAdresses
Publicité
Voyages
Rencontres

RECHERCHE

OK

FAVORITE MARQUÉE

Sommaire
REGIONS

Guy Morin: «On souffre d'être de l'autre côté du Jura»

L'histoire. Quand la Suisse rêve d'annexer la Savoie et la Franche-Comté

Les questions qui subsistent après la condamnation des dirigeants du Servette FC

Le gouvernement genevois dit oui à l'usine à gaz

Une nouvelle cheffe pour la Praille

Le départ de Bernard Soguel aiguise les appétits dans les Montagnes

Rentrée universitaire. L'Université de Fribourg fait fructifier son cadeau

Des heures en plus pour les élèves genevois

REGIONS

Le Temps | Article

Le flou juridique en matière d'infiltration profite à Securitas

VAUD. L'entreprise de sécurité a bel et bien «observé» le groupe anti-répression de Lausanne et jure avoir agi dans le strict cadre de la légalité. La confusion règne toutefois en la matière.

Laurent Casparly
Mardi 9 septembre 2008

Il va tenter de plaider l'escroquerie. Mais également la violation de la loi sur la protection des données et l'atteinte à l'honneur. Me Jean Lob l'avoue: «C'est un problème juridique extrêmement intéressant pour les juristes qui est soumis au juge d'instruction cantonal.» Me Jean Lob est l'avocat du Groupe anti-répression de Lausanne (GAR), qui vient de découvrir dans un reportage de l'émission de la TSR Mise au point qu'il avait été infiltré par Securitas durant plusieurs années, comme ce fut le cas du groupe altermondialiste Attac (LT du 08.09.2008).

S'il porte plainte pour escroquerie c'est parce qu'il n'est tout simplement pas possible de le faire pour espionnage ou infiltration. Le juge cantonal vaudois, Jacques Antenen, sera prochainement saisi de ce nouveau dossier, alors qu'il annonce être sur le point de rendre ses conclusions sur le cas concernant Attac.

Les affaires qui éclaboussent Securitas - et au passage Nestlé, l'un de ses mandataires -, pourraient finalement faire bouger les choses d'un point de vue juridique. «Ce genre d'activités qui semblent proliférer mériterait qu'on leur donne un cadre légal», estime Jean-Philippe Walter, suppléant du préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT). «Nous sommes effectivement dans une zone grise. Infiltrer et faire des rapports, je ne crois pas que cela soit une infraction pénale actuellement», reconnaît-il. Si les plaintes déposées devaient aboutir, cela pourrait donner lieu à une nouvelle jurisprudence dans le domaine de l'infiltration. Mais on n'en est pas encore là.

Actuellement, rien n'interdit en effet une infiltration de la part d'entreprises privées, qui doivent toutefois respecter certains principes de base et ne pas commettre de délit à caractère pénal dans ce genre d'activités. Un concordat sur les entreprises de sécurité existe en ce sens. De leur côté, la police, tant fédérale, cantonale que municipale, est par contre soumise à une très stricte réglementation pour pouvoir effectuer des infiltrations. Impossible donc pour les forces de police traditionnelles d'infiltrer des groupes comme le GAR ou Attac sans une raison prépondérante. La question ne se pose pas, par exemple, dans le domaine de la drogue où les infiltrations par la police sont monnaie courante. Mais on est là très loin du cadre des réunions d'un groupe de sympathisants altermondialistes.

Brèche juridique

C'est dans cette brèche juridique que Securitas s'est infiltrée. Reste à savoir à quel niveau. Est-on devant des cas isolés nés dans la paranoïa induite par le G8 en 2003 et les troubles qui ont accompagné le sommet d'Evian? Où les infiltrations sont-elles alors devenues une véritable activité juteuse et rentable pour la centenaire entreprise qu'est Securitas?

UTILISATEUR

Nom

Mot de passe

OK

Mot de passe oublié?

➤ Accès d'un jour
➤ S'abonner

Agrandir le texte
 Réduire le texte
 Imprimer l'article
 Transmettre

LE TEMPS SA

Présentation

Visite

Contacts

LE TEMPSPlace de Cornavin 3
Case postale 2570
1211 Genève 2**tel:** +41(0)22 799.58.58**fax:** +41(0)22 799.58.59

Hier, cette dernière a répondu par communiqué: «La TSR a à nouveau diffusé un reportage sur les prétendues «activités d'espionnage» de Securitas [...]. Notre position dans cette affaire reste inchangée; lors des interviews réalisées à l'occasion de la première émission en juin, nous avons déjà confirmé que plusieurs missions d'observations de ce type avaient été réalisées pour le compte de clients par une unité spéciale de Securitas.» L'entreprise précise encore que «la police n'a jamais considéré ces missions comme illégales» et que suite à une intervention de l'Office fédéral de la police, en 2005, «Securitas a cessé d'offrir de tels services».

De nombreuses questions restent toutefois ouvertes. Dans le cas de l'affaire Attac, le mandataire est connu - Nestlé. Mais qui avait intérêt à faire infiltrer un groupe qui prétend soutenir les personnes victimes de répressions policières? «Les forces de l'ordre dites publiques étaient au courant des activités de Securitas», écrit le GAR. Nous formons l'hypothèse qu'elles ne se sont pas bornées à s'en accommoder, mais qu'elles tirent profit des méthodes qu'elles ne peuvent pas elles-mêmes employer».

Une «amie» nommée Shanti

Une accusation rejetée tant par la police cantonale que la police municipale de Lausanne. Du côté de la police cantonale vaudoise, qui avait affirmé être au courant de l'infiltration d'Attac, on attend les conclusions d'une enquête à ce sujet demandée par la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro.

C'est sous le nom de Shanti Muller que la responsable du service d'infiltration de la filiale lausannoise de Securitas est entrée en contact avec le GAR à Genève en 2002 avant de suivre régulièrement les activités du groupe lausannois dès l'automne 2003. La jeune femme participe activement aux activités et même aux manifestations. A ce titre, elle sera blessée à l'arcade sourcilière dans les échauffourées de Landquart (GR).

Selon les membres du GAR, Shanti Muller a joué la carte de l'amitié, se rendant au domicile de certaines personnes et n'oubliant jamais d'envoyer une carte postale au groupe lors de ses fréquents séjours en Inde, où elle est active dans une ONG. Une carte postale, c'est d'ailleurs le dernier signe de vie qu'elle a donné au GAR dans le courant de l'année dernière. Selon Me Jean Lob, elle a eu accès à des dossiers sensibles concernant des personnes ayant participé à des manifestations ou ayant témoigné de violences policières. La jeune femme, qui travaille toujours pour Securitas, a également participé à des réunions à Berne. Selon Le Matin Bleu, elle est membre de la section nyonnaise de l'UDC.

© Le Temps, 2008 . Droits de reproduction et de diffusion réservés.

PUBLI-C Acheter les droits de reproduction de cet article.

Comparez vos primes

comparaison des caisses maladie en Suisse romande
pour 2008 / 2009

www.c-primes.ch

Hébergement Call Center

Un pied-à-terre en Suisse romande pour développer
vos affaires

www.digicall.ch

Conseil juridique

Conseil juridique par des avocats Vos réponses sans
engagement

www.juriflash.com

Annonces **Google**

e-mail

info@letemps.ch
www.letemps.ch

© Le Temps. Droits de reproduction et de diffusion réservés.

[→ A propos](#) [→ Nous contacter](#) [→ Votre avis](#) [→ Notre charte](#) [→ RSS](#)

[top](#)